



## Divorce de mes parents prestations compensatoires et capital

-----  
Par nono35s

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour avoir des précisions quand au divorce de mes parents. Je vous raconte donc le cas:

Il y a 2 ans mes parents on vendu notre maison a la suite des crédits contracté par ma mère, le reste de l'argent de la maison a été récupéré par mon père en totalité.

Nous avons ensuite déménagé en location pendant 1 an et demi, mes parents étant de nouveau en bons termes.

Récemment mon père a décider de quitter ma mère et est parti du jour au lendemain (abandon du domicile conjugal), tout en continuant a payer le loyer le temps que ma mère trouve un nouveau logement.

Aujourd'hui ma mère s'est relogée. Mon père lui propose une prestation compensatoire de 350 euros par mois pendant 8 ans ainsi que 16 000 euros.

Ma mère elle souhaiterait récupérer la moitié de l'argent de la maison vendu il y a 2 ans et serai d'accord pour les 350 euros pendant 8 ans.

Est-elle dans son droit de demander cela? merci